

Barème des visites guidées

Barème des visites guidées, des projets d'une ou plusieurs journées ainsi que de la location des guides multimédia dans la Fondation des Mémoriaux de Buchenwald et de Mittelbau-Dora

Le prélèvement de taxes pour les visites guidées, les projets d'une ou plusieurs journées et la location des guides multimédia sert à enrichir les offres d'animation de la Fondation et à augmenter le personnel pédagogique qui s'en charge.

§ 1 Tarifs

- (1) Les visites guidées et les projets d'une ou plusieurs journées pour les groupes d'adultes avec un nombre de participants ne dépassant pas les 30 personnes coûtent 80 €.
- (2) Les visites guidées et les projets d'une ou plusieurs journées pour les scolaires, les groupes de jeunes, les étudiants, les personnes effectuant un service civil, les soldats, les personnes en situation de handicap et les demandeurs d'emploi avec un nombre de participants ne dépassant pas les 30 personnes coûtent 40 €.
- (3) La location des guides multimédia dans le Mémorial de Buchenwald coûte par personne 3 €, les appareils avec insertion d'images, 5 €. La location des guides multimédia dans le Mémorial du camp de concentration de Mittelbau-Dora coûte par personne 3 € ou 5 € pour les appareils avec insertion d'images. Pour un deuxième casque, un supplément de 1 € est exigé. Pour les groupes, des réductions sont possibles.
- (4) Les anciens prisonniers et leurs parents directs sont encadrés gratuitement.
- (5) Les demandes de réservation doivent être adressées par écrit à l'information visiteurs (Besucherinformation) du Mémorial respectif, et comporter l'adresse exacte du/de la responsable. La confirmation sera faite par écrit également. Pour des raisons de capacité de personnel, les visites guidées pour les groupes de moins de quinze participants n'ont lieu qu'exceptionnellement.

§ 2 Paiement

Le paiement est à acquitter en liquide auprès de l'information visiteurs du Mémorial respectif avant la visite guidée / le projet d'une ou plusieurs journées / la location.

§ 3 Annulation / frais d'annulation / retard

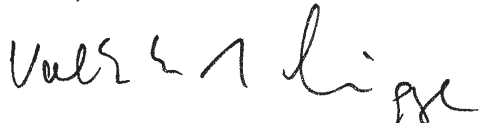
Si la visite guidée, le projet d'une ou plusieurs journées ou le guide multimédia réservés ne peuvent être pris en considération, nous vous prions d'effectuer une annulation immédiate par écrit. Si l'annulation n'est pas faite 24 h au plus tard avant la date prévue, dans le cas où l'animateur ou les guides multimédia réservés ne pourraient intervenir ou être utilisés ailleurs, des frais d'un montant de 13 € seront exigibles.

Si le retard du groupe dépasse les 30 minutes, le droit à la prestation convenue n'est plus valable.

§ 4 Dispositions finales

Le barème des visites guidées entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018.

Weimar, le 21 novembre 2017



Prof. Dr. Volkhard Knigge
Directeur de la Fondation